



Le tennis associatif n'est pas seulement un mode d'organisation et de gestion d'installations, il se construit aussi autour de projets et de valeurs éducatives et sociales.

Il remplit des missions de service public et d'intérêt général, principalement auprès des jeunes. Impliqués dans la cité et partenaires des élus locaux, les clubs de tennis associatifs et leurs dirigeants aspirent à être reconnus comme tels, à construire de nouvelles relations avec les collectivités territoriales et à recevoir un soutien en rapport avec ce qu'ils sont devenus.



FFT/Direction de la Communication /Direction des Activités Fédératives - Photos : ©FFT/C. Saïdi - Gettyimages - Septembre 2011



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS

Le tennis,
un sport
réservé à
TOUS



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS

Le tennis,
un sport
réservé à
TOUS

Le tennis est **PLUS** que ce qu'il était !

PLUS qu'un club de tennis, un club citoyen



En trente ans, le tennis s'est métamorphosé. D'un sport souvent réservé à une certaine classe sociale avec 310 000 licenciés⁽¹⁾, il est devenu une pratique sportive de masse.

À l'évidence, la disponibilité d'équipements municipaux a été déterminante pour susciter un tel élan.

Aujourd'hui, le tennis c'est :

- Près de **1 100 000 licenciés⁽²⁾** ;
- Le **2^e sport pratiqué en France** et le **1^{er} sport individuel⁽³⁾** ;
- Il attire, sans distinction, **hommes et femmes, jeunes et moins jeunes**, compétiteurs accomplis et amateurs ;
- **Près de 80 % des licenciés de tennis sont encadrés** par des enseignants dans la plupart des clubs de tennis, à un moment ou à un autre de leur pratique ;
- Enfin, ce sont près de **8 500 clubs associatifs** répartis sur tout le territoire, accessibles à tous, bénéficiant d'installations en majorité municipales et animés par quelque **100 000 dirigeants bénévoles** ;
- En 2010, **les jeunes de 18 ans et moins** représentent 53 % des licenciés de la Fédération Française de Tennis.

Le club de tennis associatif, autrefois essentiellement lieu de pratique, remplit aujourd'hui une mission de service public et d'intérêt général. Il participe au *service public local et collectif* du sport.

- Il développe une pratique sportive de masse ;
- Il se professionnalise et crée des emplois ;
- Il assume des missions éducatives et sociales auprès des jeunes ;
- Il accomplit une mission sociale auprès de tous.

Le club de tennis est devenu un club citoyen et sait répondre aux attentes des collectivités territoriales.



⁽¹⁾ Source FFT / année sportive 1975 • ⁽²⁾ Source FFT / année sportive 2010 • ⁽³⁾ Classements effectués sur la base du nombre de licenciés

Les jeunes et le rôle éducatif et social des clubs de tennis



La formation: apprendre à jouer au tennis

100 % des enfants sont encadrés par des moniteurs de clubs et cette formation dans les écoles de tennis bénéficie d'un degré d'encadrement élevé: 1 enseignant pour 6 enfants maximum dans les clubs les plus structurés.

Ceci constitue à la fois:

- Un gage de qualité de l'enseignement ;
- L'assurance d'un lieu de pratique sécurisant ;
- Et l'opportunité de développer une relation privilégiée avec les jeunes.

L'éducation: transmettre des valeurs et des repères

Le tennis est une école de vie qui met en valeur les traditionnelles exigences d'une pratique sportive:

- Le travail et l'effort pour gagner et progresser ;
- Le contrôle de soi dans l'échange ;
- Le respect des autres dans un cadre collectif (moniteurs, arbitres, adversaires, partenaires, dirigeants, accompagnateurs, etc.) ;
- Le respect des règles du jeu (un jeu de duel très codifié) et de fonctionnement du club.

L'intégration: se retrouver ensemble

- Un sport **intergénérationnel** par excellence: le tennis permet aux jeunes d'évoluer parmi des adultes dans le respect des mêmes règles ;
- Un sport **créateur de lien social**: le « duel » est l'occasion de rencontrer les autres, de les découvrir, de les reconnaître et de se connaître.

L'animation: le club, lieu de vie

- Le tennis est praticable à tout moment de la journée et de la semaine, avec des équipements souvent ouverts en permanence (certains clubs sont ouverts 365 jours par an, du matin au soir) ;
- Scolaires, étudiants, actifs ou retraités, tous se retrouvent dans le club entre amis, entre collègues, en famille, seuls ou accompagnés. C'est un lieu de vie où tous se croisent, se retrouvent, échangent, partagent et qui contribue à renforcer le sentiment d'appartenance au club ;
- Des animations sportives collectives, comme les rencontres par équipes, aux animations festives, le club fédère ses membres.

Le club de tennis: créateur d'emplois

Avec le soutien de la Fédération Française de Tennis, de ses ligues et de ses comités départementaux, les clubs se professionnalisent.

Ils créent des emplois locaux et forment des professionnels:

- Emplois sportifs: 6 000 enseignants de tennis diplômés d'État et 3 200 assistants moniteurs ;
- Emplois liés à de nouvelles missions: accueil, secrétariat, gestion, animation, entretien, etc.

Le club de tennis et les autres formations fédérales

- Formations de dirigeants pour soutenir le bénévolat associatif ;
- Formations d'arbitres et de juges-arbitres pour encadrer la pratique compétitive.

De la complémentarité au partenariat

Pour animer la vie sportive, élus locaux et dirigeants de clubs associatifs sont mutuellement dépendants.

■ Les communes ont besoin d'acteurs de terrain efficaces pour orienter et réaliser leur politique sportive :

- Les clubs associatifs peuvent être ces acteurs.

■ Pour faire face à leurs missions, les clubs ont besoin de nouvelles installations, de soutiens logistiques et, parfois, financiers :

- Les communes peuvent y contribuer.

Pour populariser un sport de masse...

■ Les installations sont devenues un problème crucial

Certaines collectivités sont restées en dehors du mouvement de création d'installations et, aujourd'hui, elles manquent de courts de tennis. La pratique du tennis tout au long de l'année, ainsi que l'accueil des enfants dans les écoles de tennis, de l'automne jusqu'à la fin du printemps, rendent partout nécessaire la réalisation de structures couvertes et, parfois, de club-houses.

La Fédération Française de Tennis contribue financièrement à la construction de certaines installations et met à disposition son expertise des équipements. Mais seules les collectivités territoriales peuvent porter ces projets et assurer l'entretien des installations, comme elles le font pour les autres activités sportives.



■ L'école de tennis doit continuer à être accessible au plus grand nombre

Pour que l'école de tennis fonctionne correctement et joue à plein son rôle éducatif et social, les dirigeants emploient des enseignants professionnels de qualité, rémunérés par le club. Mais pour qu'elle soit accessible aux enfants de toutes catégories sociales, il est parfois nécessaire de réduire la part supportée par les jeunes avec le soutien de la commune, comme pour d'autres disciplines sportives. Le tennis ne peut plus être considéré comme un sport « à part », puisqu'il est devenu le sport de tous.



De nouvelles perspectives s'ouvrent alors...

■ Mettre en place des actions dans d'autres domaines

Dès lors qu'ils sont soutenus dans cette relation de partenariat, les clubs de tennis peuvent être un espace privilégié où s'engagent des actions conjointes avec les collectivités :

- Accueil des handicapés ;
- Promotion de la pratique auprès des scolaires (écoles, collèges) ;
- Initiation à travers des opérations « portes ouvertes » ;
- Développement de la pratique pour des catégories cibles de la population ; notamment celles issues de milieux défavorisés ;
- Participation active à la vie locale.

■ Enrichir le partenariat

Les dirigeants des clubs de tennis associatifs animent et gèrent les ressources humaines et les installations nécessaires à la vie associative. Ils savent aussi :

- Traduire les besoins et les aspirations des différents publics ;
- Réaliser des diagnostics et des plans d'actions ;
- Donner aux élus locaux une meilleure connaissance de la vie du club ;
- Aller au-delà du sport et assumer une certaine responsabilité sociale.

■ Clarifier et pérenniser les actions menées

Contractualiser les rapports de partenariat entre les communes et les clubs avec :

- des conventions de mise à disposition d'installations ;
- des conventions d'objectifs.